

HUMEUR

Pas de place pour l'écoute dans le meilleur des mondes

Xavier Haudiquet



La énième et dernière réforme en date sur la formation professionnelle (2018) porte un bien joli nom : « *Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ». Malheureusement, les mots ne suffisent pas à créer la réalité. Car de liberté dans cette loi, il n'y en a aucune puisqu'il s'agit de choisir son avenir parmi une sélection de professions strictement préétablie par les pouvoirs publics. Et vous l'avez déjà compris : ni l'écoute ni les métiers de l'accompagnement (encore moins la psychothérapie) ne font partie du catalogue de l'avenir. La liberté offerte par cette loi est tellement encadrée qu'elle ressemble surtout à celle du « meilleur des mondes » de Huxley : « *Le monde parfait serait un monde qui aurait les apparences de la démocratie, une prison sans murs dont les prisonniers ne songeraient même pas à s'évader car ils auraient tout ce dont ils ont besoin, des besoins organisés par un gouvernement bienveillant qui, au nom du bien-être social, décide de ce qui est bon pour les individus et pour le maintien d'un système certes totalitaire mais qui est trop plein de bénéfices secondaires pour le remettre en cause réellement* ».

Vous pensez que j'exagère ? Voyons plutôt ce que dit la loi... et ce qu'elle ne dit pas. Désormais, le financement de la formation professionnelle repose sur le fameux CPF (Compte Personnel de Formation), un compte en euros attaché à chaque actif qui peut en disposer comme il l'entend. Pour choisir une formation, il vous suffit de télécharger une application (Mon CPF), de vérifier votre crédit (500 € par an) et de chercher la formation qui vous convient à partir de mots clés. Les métiers défilent : agent d'entretien, chef de projet informatique, ouvrier emballage, attaché commercial... Mais essayez donc des mots comme « écoute », « accompagnement émotionnel », « soutien psychologique », « relation d'aide »... Rien ! Absolument rien. Dans notre société malade d'angoisses, de dépressions, de perte de sens et

de désespérance, ces compétences, qu'elles soient destinées à des professionnels ou des bénévoles, ne sont pas recensées parmi les formations éligibles. Et nous ne parlons même pas des métiers de la psychothérapie, termes pour lesquels le moteur de recherche affiche désespérément zéro référence. A croire que la centaine d'instituts de formation à la psychothérapie existant en France ne forment à rien.

Il semble - mais ce n'est sans doute qu'une mauvaise pensée - que ceux qui réfléchissent à notre avenir radieux et qui façonnent la société de demain sont plus intéressés par les métiers qui maintiendront la croissance économique qu'aux professionnels du bien-être individuel et social ou de l'accompagnement existentiel. Après avoir supprimé notre métier de psychothérapeute (2004), rejeté celui de psychopraticien (2019), les métiers de la relation d'aide sont maintenant exclus du champ social. Toutes les formations qui sortent des chemins balisés par le gouvernement sont mises à *l'index prohibitum*, un immense inventaire d'activités interdites puisqu'il concerne *de facto* toutes les activités qui ne sont pas autorisées par le gouvernement, autrement dit toutes les formations non inscrites au fameux Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP), le nouveau garant de la soi-disant professionnalisation.

Certains objecteront que tout ceci ne concerne que ceux qui veulent des financements publics. Ce à quoi, je répondrai deux choses. D'abord, que le CPF n'est pas de l'argent public : il est un crédit qui appartient à chaque travailleur car lui et son entreprise ont cotisé pour cela. L'utilisateur ne devrait-il pas pouvoir en disposer comme bon lui semble ? Ne devrait-il pas avoir le droit d'utiliser cet argent pour s'offrir la formation qu'il estime utile ou nécessaire à son épanouissement, même si celle-ci n'est pas inscrite au RNCP ?

Le deuxième point est tout aussi injuste. On nous dit que chacun reste libre de se payer la formation de son choix sur ses propres deniers. C'est vrai. Mais pour combien de temps encore ? Et surtout, combien de personnes disposent de l'argent nécessaire pour financer une formation longue et coûteuse en psychothérapie, ou même une formation plus courte à l'écoute ou la relation d'aide ? Certainement pas un travailleur social, un éducateur ou un bénévole de rue.

Soyons clair : si vous n'avez pas de quoi vous payer la formation de vos rêves, votre avenir est entre les mains de l'autorité publique. Force est de constater que la santé mentale, l'équilibre

psychosomatique, la paix intérieure, la connaissance de soi, le bien-être, le confort moral sont autant d'indicateurs qui ne semblent pas intéresser les gouvernements. Et l'on pourra dire ce que l'on veut. Derrière l'arsenal administratif que l'on a décrit, il y a bel et bien un choix politique, idéologique et sociétal qui a à voir avec le besoin de contrôle et l'absence de confiance dans l'individu pour choisir son propre épanouissement.

Xavier Haudiquet
xavier.haudiquet@gmail.com

...ANNONCE...ACP FORMATIONS...ANNONCE...

Formation dans l'Approche Centrée sur la Personne :
4 week-ends à Paris pour expérimenter et
se former à l'écoute
26/27 septembre - 17/18 octobre
21/22 novembre - 12/13 décembre 2020

Cette formation est issue d'un constat : les qualités de cœur et d'écoute, la capacité d'instaurer un climat de confiance propice à une relation aidante sont de plus en plus nécessaires, tant dans le domaine professionnel que dans le domaine associatif ou personnel. Nous croyons que ces capacités sont des aptitudes innées qu'on peut faciliter, développer et structurer. Nous essaierons de créer ensemble ce climat afin que chacun puisse se sentir suffisamment en confiance pour oser expérimenter de nouvelles façons d'être, analyser les dynamiques et les enjeux de l'entretien d'aide, et ainsi mieux comprendre ce qui s'y passe pour soi comme pour l'autre.

Formatrices : Christine Loyon et Frédérique Rousseau

Post-formation à la Thérapie par le jeu en ACP : 
6 week-ends non-résidentiels à Meudon/Paris
3-4 octobre, 14-15 novembre, 5-6 décembre 2020,
16-17 janvier, 13-14 février, 20-21 mars 2021

La pratique dans l'espace de jeu : expériences pratiques en « labos jeu » pour expérimenter et entendre ce qui peut se jouer dans l'instant du jeu pour la personne de l'enfant depuis la place de l'enfant, pour faire l'expérience de l'intensité du jeu depuis la place du praticien, et aussi pour apprendre depuis la place de l'observateur et son regard plus global de la situation.

Autres éléments de contenu : qu'est-ce qui peut s'y passer pour l'enfant, pour les parents ? Se rencontrer par le jeu, cadre, gestion des liens avec les parents, processus dans le jeu, liens avec la théorie ACP...

Formatrices : Sandra Pedevilla et Frédérique Rousseau

**Pour préserver la qualité de la formation et la sécurité de tous, les dates de cette formation pourront être reportées si la situation sanitaire nécessite la distance-barrière d'un mètre.*

L'équipe propose à nouveau une post-formation à la supervision ACP : 6 week-ends à Meudon/Paris
9-10 janvier, 6-7 février, 13-14 mars, 10-11 avril,
8-9 mai, 19-20 juin 2021

La thérapie ou l'aide dans l'ACP étant fondée sur la relation (structurée par certaines conditions), l'importance de la supervision comme « tiers » dans la relation est fondamentale. L'ACP post-Rogers est bien vivace et a développé un corpus de réflexion sur la pratique ACP de la supervision. Nous appuyant sur cette réflexion et nos propres pratiques et réflexions partagées, l'équipe d'ACP Formations a créé et propose une formation expérientielle basée sur le modèle ACP de la personne et de la thérapie.

Formatrices : Dominique Dollois, Christine Loyon, Sandra Pedevilla, Marie-Lucie Pointel, Frédérique Rousseau.

Documentation détaillée disponible auprès d'ACP Formations : acpformations@free.fr